

La **Coupe de France Universitaire d'Aviron Indoor** se déroulera dans le cadre du championnat de France organisé par la Fédération Française d'Aviron.

1. Date

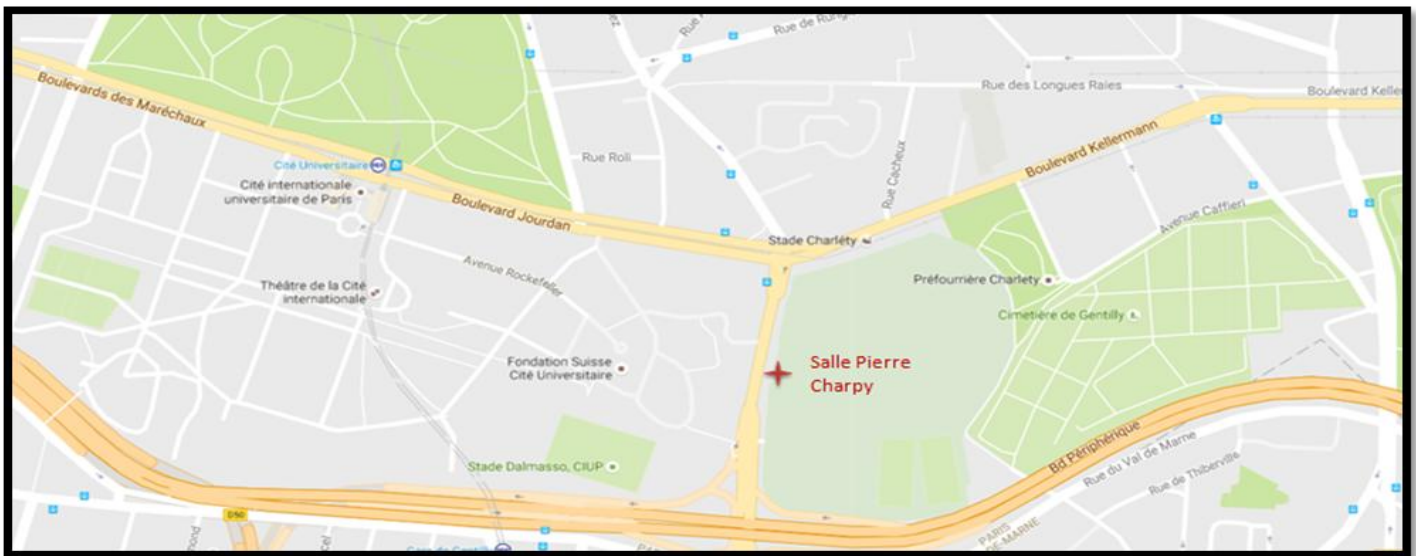
Vendredi 3 février 2017 de 13h30 à 17h00 (Ouverture des portes à 11h30).

2. Lieu

Salle Pierre Charpy - Stade Charléty

99 Boulevard Kellermann, 75013 Paris

RER B - Cité Universitaire ; Tramway 3 - Stade Charléty



3. Horaires

L'épreuve de la Coupe de France Universitaire se déroulera en deux parties, de 15h00 à 15h30 (séries), puis de 16h30 à 16h50 (finales).

Les horaires définitifs des courses seront disponibles sur aviron-indoor.fr, le 25 janvier 2017, au plus tard.

Les participants de chaque équipe devront se présenter ensemble le jour de la finale, deux heures avant l'épreuve avec obligatoirement : licence FFSU et carte d'étudiant.

4. Distance à parcourir

L'ensemble des épreuves se déroulera sur des ergomètres de type Concept2, modèle D avec écran PM5. Les compétiteurs pourront régler la résistance de leurs choix. Aucun changement de résistance ne sera accepté pendant la course.

Séries : 1000 m à 4 (les 4 équipiers effectuent 1000 m chacun)

Règlement sur la prise de temps :

Le temps final est la moyenne des performances cumulées. Le classement établi permet de qualifier les 16 meilleurs équipages pour la Finale A, les 16 suivants étant reversés en Finale B.

Finales : 4 x 500 m (les équipiers se relaient sur 1 rameur ergomètre et parcourent la distance totale de 2000 m).

Le passage de relais doit s'effectuer entre 1530 et 1470 m, puis entre 1030 et 970 m et enfin entre 530 et 470 m. Pendant tout le parcours, chaque relayeur est seul sur le rameur, sans l'assistance de ses 3 coéquipiers. Avant le départ, les 4 équipiers sont placés derrière une ligne matérialisée au sol, située environ 5 m derrière le rameur. Le premier relayeur est en possession d'un témoin. Au signal de départ, « Prêt ...Partez », le premier relayeur vient poser son témoin derrière le pied arrière de le rameur. Les 3 équipiers qui ne rament pas doivent se tenir constamment derrière la ligne. Lorsqu'il achève son parcours, le relayeur récupère son témoin et vient passer le

relais à son équipier qui ne peut franchir la ligne qu'une fois le passage de témoin effectué. Si celui-ci n'est pas placé à l'endroit prévu, le relayeur ne peut commencer son parcours. La course est terminée lorsque les 2000 m sont parcourus. Le dernier relayeur n'a donc pas besoin de rapporter le témoin sur la ligne.

Chaque équipe de 4 doit être composée d'au moins 1 homme et 1 femme.

Les deux finales se déroulent en même temps.

Attention : Pour participer à cette finale, il faut avoir participé à la première étape (voir réglementation FFSU) et avoir saisi les résultats sur le site de la FFSU avec son n° d'AS FFSU. A l'issue de cette première étape, la FFSU sélectionnera les 32 équipages les mieux classés pour la finale de la Coupe de France. Les résultats devant être impérativement en ligne pour le 12 janvier 2017.

5. Inscription

32 équipages Universitaires maximum.

Droits d'inscription à la finale : 40€ / équipage. Date limite d'inscription : **19 janvier 2017**

Chaque équipage s'inscrit sur aviron-indoor.fr et confirmera sa participation à la FFSU.

6. Clôture des engagements

19 janvier 2017 (paiement par chèque, cachet de la poste faisant foi ou par CB sur Internet)

La liste des engagés sera accessible à tout moment sur aviron-indoor.fr.

7. Confirmation d'inscription

Après chaque inscription, vous recevrez un courriel de confirmation.

8. Forfait

En cas de forfait, merci de prévenir les organisateurs au 01 45 14 26 40 ou inscriptions@aviron-indoor.fr et la FFSU au 01 58 68 22 89 ou mlnamont@sport-u.com en mentionnant votre AS, nom et prénom. Les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

9. Avaries

Un participant ne peut se prévaloir d'une avarie pour demander la remise à plus tard ou l'annulation de la course, exception faite de la période de départ (20 premières secondes) durant laquelle l'arbitre de parcours et/ou le directeur de course peut arrêter la course à la demande du participant en cas de fonctionnement incorrect de l'appareil.

Le compétiteur dont l'appareil tombe en panne après la période de départ peut recommencer son parcours à une heure fixée par le président du jury en accord avec le directeur de course.

10. Disqualification

En cas de faute grave (engagement sans certificat médical, fraude, triche, absence de pièce d'identité...), le président de jury peut saisir les instances de la FFA. Les compétiteurs (notamment cadets et juniors) doivent rester lucides après leur effort en demeurant assis sur le rameur ergomètre et réaliser une récupération active au cours de 2-3 minutes qui suivent. Celles et ceux ne respectant pas ces consignes prennent le risque d'être déclassés. Les participants à cette compétition s'engagent à ne pas prendre de produits dopants (voir liste sur site du ministère jeunesse et sport et de la vie associative) et acceptent de se soumettre sur demande des arbitres et/ou du médecin officiel, à tout contrôle « antidopage ».

11. Recommandations médicales

Une course d'aviron est un effort intense et les organisateurs ne sont pas responsables des conséquences sur la santé des participants. En cas de doute, consultez votre médecin. En cas de forfait, merci de prévenir les organisateurs.

12. Échauffement

Les compétiteurs disposeront de rameurs Concept2 ainsi que de vélos WattBike pour l'échauffement placés dans une salle adjacente à la compétition.

13. Coaching

Les entraîneurs n'auront pas accès au plateau de course. Les encouragements ne sont admis que depuis les tribunes. (Seuls les accompagnateurs Handis auront accès au plateau sur demande préalable auprès de l'organisateur).

14. Résultats

Les résultats seront affichés, dans la mesure du possible, 30 minutes après le passage de la dernière série de chaque catégorie. Tous les résultats seront consultables le soir même de la compétition sur www.aviron-indoor.fr.

15. Droits à l'image

Toute personne assistant ou participant à des Championnats de France d'Aviron ou à des Critériums nationaux consent et accorde gratuitement à la Fédération Française d'Aviron le droit d'utiliser directement ou indirectement, son image sur tout support et par tous les moyens en relation avec la compétition pour la promotion de la FFA et de ses partenaires et ce, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur relative à ces supports et moyens.

16. CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à la Coupe de France d'aviron indoor implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement.